

Face au risque d'épidémie, le ministère de l'Enseignement Supérieur doit prendre des mesures !

Alors que l'épidémie de Coronavirus s'étend en France, les mesures de lutte en matière de protection de la part du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche paraissent bien dérisoires. Depuis le début de la crise sanitaire, il a été décidé de laisser les présidences d'établissement prendre des mesures, alors qu'elles ne disposent d'aucune compétence épidémiologique. De plus seul un plan global permettrait de contenir efficacement l'épidémie.

Ainsi, vendredi 6 mars, le gouvernement a annoncé la fermeture des établissements scolaires du Haut-Rhin et de l'Oise. Cependant la mesure ne concerne ni l'Université de Haute-Alsace ayant des sites dans tout le département, ni l'Université Technologique de Compiègne. Une telle différence de traitement interroge.

La seule consigne donnée repose sur la responsabilité individuelle des étudiant-e-s malades, ou pouvant l'être. Il leur est demandé de ne pas venir en cours. Cependant le contrôle continu et les obligations d'assiduité sont toujours de mise, renforcés par l'arrêté du 30 juillet 2019. Par conséquent faute de certificat médical et pour éviter de perdre leurs bourses, les étudiant-e-s ne présentant pas de symptômes mais ayant été en contact avec des personnes infectées iront en cours, au risque d'accentuer l'épidémie.

De plus, dans le plan pandémique actuel aucune fermeture d'établissement de l'Enseignement Supérieur n'est prévue. Alors que dans la presse il est fait mention de fermer les établissements scolaires en cas de propagation de l'épidémie, aucune mesure similaire ne semble concerner les établissements de l'enseignement supérieur. Le manque d'information quant au plan global et à moins de deux mois des premiers examens laissent supposer une improvisation totale par rapport aux mesures qui seront prises. De même, il y a une absence d'information quant au maintien des transports alors que le plan prévoit une suspension rendant difficile l'accès aux différents sites pour les étudiant-e-s.

Solidaires étudiant-e-s réclame :

- la suspension de l'obligation d'assiduité pour l'ensemble des étudiant-e-s durant les phases 2, 3 et 4 des épidémies pour permettre à l'ensemble des étudiant-e-s de prendre les mesures de confinement nécessaire ;
- l'alignement des fermetures des établissements de l'Enseignement Supérieur sur celle des établissements scolaires ;
- l'annonce des dispositions en cas de report des examens et concours ayant été annulé à cause de l'épidémie ;
- de manière plus générale la communication détaillée du plan de lutte contre l'épidémie notamment en termes de perturbation des transports.

Fédération Solidaires étudiant-e-s

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

The logo is a circular emblem with a black background and a white border. The text 'Solidaires' is written in a large, bold, red font at the top. Below it, 'étudiant-e-s' is written in a smaller, white font. At the bottom, 'syndicats de luttes' is written in a small, white font.

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes